



Communiqué de presse
Lyon, le 15 novembre 2016

8 et 9 novembre 2016 - Congrès régional - Saint-Etienne
Plus de 300 professionnels réunis autour du thème
« la prévention des difficultés des entreprises »

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon ont organisé à Saint-Etienne leur premier congrès régional, les 8 et 9 novembre derniers, consacré au rôle des experts-comptables et des commissaires aux comptes auprès des entreprises en difficulté.

Organisées autour de conférences et de tables rondes, ces deux journées ont permis de rappeler le rôle tenu par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes auprès des entreprises en difficulté. En outre, elles ont donné l'opportunité à des chefs d'entreprise de témoigner de la capacité de leur entreprise à rebondir.

Ce congrès régional a rassemblé une quarantaine de spécialistes : des représentants des tribunaux de commerce, des administrateurs judiciaires, des avocats d'affaires. Leurs interventions étaient centrées sur les aspects pratiques de l'accompagnement. *« Pour les experts-comptables et les commissaires aux comptes, ces apports ont permis d'identifier la valeur ajoutée de chaque acteur, de mesurer leur complémentarité et de se rendre compte de l'efficacité d'un travail d'équipe au service de l'entreprise »* déclarent **Jacques Maureau, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et Olivier Arthaud, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.**

Anticiper les difficultés et proposer des solutions

Chaque année, de nombreuses entreprises sont en sauvegarde et en redressement judiciaire. Les 64 000 défaillances d'entreprises françaises - dont 10 % en Rhône-Alpes - sont un symptôme préoccupant de la situation économique en France.

Maillons essentiels dans l'anticipation et la gestion des entreprises, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes exercent une vigilance accrue afin d'accompagner, le plus en amont possible, les chefs d'entreprises pour les aider à anticiper les risques et ainsi, à terme, sauvegarder les emplois.

En effet, plus tôt les entreprises sont soutenues, plus leur chance d'éviter la liquidation sera favorisée. Il existe deux types de procédures : amiables (mandat ad hoc, conciliation) et collectives (sauvegardes, redressement judiciaire, procédure de rétablissement professionnel, liquidation judiciaire).

L'expert-comptable identifie les difficultés, en analyse les causes et propose des solutions adaptées à la situation de l'entreprise suivie. Chaque situation étant singulière, il revient à l'expert-comptable d'établir un diagnostic le plus en tôt possible afin de mettre en œuvre les actions appropriées. Si nécessaire, il peut s'adresser au Tribunal de Commerce pour ouvrir la procédure amiable la plus adaptée à la situation afin d'opérer le gel des dettes auprès des fournisseurs et le cas échéant, activer le relais de l'AGS (le Régime de Garantie des Salaires).

LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RHONE-ALPES

Le Conseil de l'Ordre est l'institution professionnelle qui regroupe l'ensemble des experts-comptables de la région Rhône-Alpes. Il contribue notamment à la défense et à la régulation de la profession, au respect de la déontologie. Il accompagne les experts-comptables dans le règlement des litiges et assure également la promotion de la profession.

Les chiffres clés :

- 2 091 experts-comptables répartis sur 8 départements
- 2 311 sociétés d'expertise comptable et bureaux secondaires
- 584 experts-comptables stagiaires
- 11 953 collaborateurs de cabinets d'expertise-comptable
- 900 étudiants en filières : comptabilité et gestion
- 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires sur la région Rhône-Alpes

<http://www.rhonealpes.experts-comptables.fr>

LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

La Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon est l'instance représentative de la profession de commissaire aux comptes. Son rôle principal est la défense, la promotion et le respect des règles dans l'exercice du commissariat aux comptes. Elle est au service des professionnels, les accompagne et les guide dans leur exercice quotidien. La Compagnie Régionale veille également au respect des règles déontologiques, légales et réglementaires qui régissent la profession ainsi qu'aux diverses obligations professionnelles qui incombent à ses membres (*déclarations d'activité, formations, ...*).

Enfin, pour s'assurer de la qualité des travaux et du respect des règles des professionnels, la Compagnie Régionale met en oeuvre les contrôles d'activité selon les orientations, le cadre et les modalités arrêtées par le Haut Conseil au commissariat aux comptes.

La Compagnie Régionale est administrée par un Conseil régional, élu pour 4 ans, qui désigne son Bureau et son Président.

Elle fédère plus de 900 commissaires aux comptes inscrits dans le ressort de la Cour d'appel de Lyon (de l'Ain, de la Loire et du Rhône) et qui certifient les comptes de près de 22 000 entités.

www.crcc-lyon.fr



Contacts presse
PLUS2SENS - www.plus2sens.com -
Tél : 04 37 24 02 58
Carmela Silletti – carmela@plus2sens.com
Laurence Nicolas – laurence@plus2sens.com